

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 20 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025-08

Adhésion à la prestation paie du Centre de gestion du Loiret
– période 2025/2027

Le vingt mars deux-mille-vingt-cinq à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni (en présentiel et en visioconférence), sur convocation de Monsieur Jean-François BRIDET, Président, en date du treize mars deux-mille-vingt-cinq.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-François BRIDET – Région Centre-Val de Loire	Nelly LARCHEVÊQUE – Cen Centre-Val de Loire
Jean-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB	Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Marine COLOMBEY – Direction régionale OFB	Julien LEVRAT – Graine Centre-Val de Loire
François JOUBERT – Direction régionale OFB	Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Yves DEMOUY – DRAAF	Valérie BOUCHAUD-VIOLEAU – URCPPIE
Anne-Marie THOMAS – Comcom Grand Chambord	Henry FRÉMONT – Chambre régionale d'agriculture
Christophe POUPAT – Office National des Forêts	François CARÉ – Fédération régionale des chasseurs
Pascale LARMANDE – ARB Centre-Val de Loire	Julien PROSPER – Fédération régionale de pêche
Frédéric ARCHAUX – INRAE	Jean-Pierre PIGANOL – CNPF

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire	Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU – ARB Centre-Val de Loire	Johnny CARTIER – DREAL Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER – ARB Centre-Val de Loire	Alexandra CHOCHOY – Région Centre-Val de Loire
Alexandrine GAGNAIRE – ARB Centre-Val de Loire	Claire JORY – Région Centre-Val de Loire
Alan MEHEUST – ARB Centre-Val de Loire	Damien AVRIL – Région Centre-Val de Loire
Marine CÉLESTE – ARB Centre-Val de Loire	Jérôme DUPRÉ – Région Centre-Val de Loire
Eugénie MUNTONI – ARB Centre-Val de Loire	Hélène MARCHISET – Fédération des Maisons de Loire
Charlotte LE MOIGNE – ARB Centre-Val de Loire	Lucile FILIPIAK – FNE Centre-Val de Loire

POUVOIRS

Aucun

18 administrateurs présents, 18 votants.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire, modifiés par arrêté préfectoral n°22.038 en date du 15 avril 2022,

Considérant

- l'arrivée à échéance en 2025 de la convention de prestation d'élaboration des paies des agents de l'ARB par le CDG45,
- la technicité nécessaire pour élaborer les paies des agents en fonction des différents statuts applicables,

Décide à l'unanimité

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion à la prestation paie proposée par le Centre de gestion du Loiret pour 3 années supplémentaires (2025-2027),
- de donner mandat au Président pour signer la convention afférente à cette prestation.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

Le Président de séance



Monsieur Jean-François BRIDET